



DECISION

Diagnostic d'archéologie préventive  
Site du « Fort du Chay » à Royan

HT/EL  
DSG N° 21.192

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Compte tenu du projet de réalisation d'un mémorial au lieu-dit « Fort du Chay » à Royan, situé sur des terrains qui pourraient receler des vestiges archéologiques,

DECIDE

- de signer une convention, entre le Département de la Charente-Maritime et la commune de Royan, relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive au lieu-dit « Fort du Chay » en préambule de la réalisation d'un mémorial.

Fait à Royan, le 18 mai 2021



Le Maire,

Patrick MARENCO